

MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

Fiche de présentation CT/DGAC « projet de réorganisation de la sous-direction de l'Europe et de l'international »

La sous-direction de l'Europe et de l'international (SEI) de la Direction du transport aérien est chargée, en appui à la direction des affaires européennes et internationales :

- de contribuer à la préparation de la stratégie européenne et internationale du ministère concernant les institutions et organismes européens et internationaux compétents en matière d'aviation civile ;
- de contribuer à l'élaboration des positions françaises dans le domaine de l'aviation civile, notamment en coordonnant les contributions au niveau de la direction générale de l'aviation civile ;
- de participer aux travaux menés au sein de l'Union européenne, de l'Organisation de l'aviation civile internationale et de la Conférence européenne de l'aviation civile ;
- d'analyser les stratégies des administrations de l'aviation civile étrangères, de contribuer au suivi du travail des experts nationaux participant à l'élaboration de la réglementation européenne et internationale en matière d'aviation civile et de promouvoir la présence de personnels de la direction générale de l'aviation civile dans les institutions et organismes européens et internationaux.

Elle comprend actuellement :

- le bureau des études comparatives et des personnels internationaux (SEI/1) ;
- le bureau de la coordination multilatérale (SEI/2)
- une chargée de mission auprès du sous-directeur
- un secrétariat

L'effectif total est de 9 ETP : 2 agents de catégorie A+, 4 agents de catégorie A, 2 agents de catégorie B, 1 agent de catégorie C.

Le projet de réorganisation n'a pas d'effet sur les missions de la sous-direction, qui restent inchangées. Il porte uniquement sur une nouvelle répartition des activités entre les deux bureaux qui composent SEI, dans un souci de cohérence et d'efficacité de l'action de la sous-direction, ainsi que de lisibilité vis-à-vis des partenaires.

La réorganisation entraîne une **évolution de l'arrêté du 9 juillet 2008** portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire du fait de la nouvelle nomination des bureaux.

La réorganisation a également pour effet des mouvements d'effectifs et des ouvertures de postes, sans augmentation ni réduction d'effectifs.

1/ Les motifs de la réorganisation :

Le bureau SEI/2 est en charge des affaires « Europe » : le suivi de ces dossiers représente un plan de charge très élevé. Il apparaît que dans les faits, le chef de bureau est intégralement mobilisé

sur les affaires OACI. Les sujets « Europe » sont donc aujourd'hui traités par la chargée de mission auprès du sous-directeur et une chef de programme de SEI/2. Ces dossiers reposent pour l'essentiel sur ce binôme, sans qu'il constitue une unité fonctionnelle. L'importance de bien identifier un service en charge de ces sujets est pourtant une nécessité, aussi bien en interne que vis-à-vis de nos partenaires. A l'inverse le suivi de la CEAC est aujourd'hui positionné à SEI/1. Or la CEAC joue maintenant essentiellement un rôle d'interface et de coordination européenne vis-à-vis de l'OACI, dont les affaires sont traitées par SEI/2. Il serait donc plus cohérent que les sujets CEAC soient traités au sein du bureau SEI/2.

Les arrangements pragmatiques entre bureaux pour traiter efficacement les dossiers relevant de SEI ont donné de bons résultats mais il apparaît aujourd'hui plus adapté de disposer d'une **cohérence fonctionnelle** au sein des bureaux. Il faut pour cela que :

- tous les sujets « Europe » soient désormais regroupés au sein d'un même bureau, avec un chef de bureau bien identifié, faisant fonction d'adjoint au sous-directeur ;
- le suivi des affaires CEAC soit rattaché au bureau SEI/2 en charge de l'OACI
- le suivi des personnels à l'international soit rattaché au bureau SEI/2 en charge de l'OACI.

Un affichage « Europe » d'un côté et « OACI » de l'autre, avec des ressources correspondant aux plans de charge respectifs, paraît plus adapté et plus cohérent. Cette organisation est également plus lisible aussi bien en interne DGAC qu'auprès des partenaires extérieurs.

2/ Organisation actuelle

Les missions actuelles du **bureau SEI/1 « Etudes comparatives et des personnels internationaux »** sont principalement le suivi du personnel international, l'animation du réseau des experts internationaux, l'élaboration d'études comparatives sur les domaines traités par la DGAC, à la demande des différentes directions ou des sous-directions de la DTA et la coordination de la DGAC pour la CEAC. Les missions actuelles du bureau **SEI2 « Coordination multilatérale »** sont principalement le suivi et la coordination de la DGAC pour l'OACI, et l'Union Européenne

3/ Organisation future

Il est proposé de réorganiser SEI selon le schéma suivant :

La création d'un **bureau SEI/1 « Union européenne et comparaisons internationales »** dont les missions seraient principalement le suivi et la coordination de la DGAC pour les questions relevant de l'Union Européenne, ainsi que l'élaboration d'études comparatives dans les domaines de la compétence de la DGAC à la demande de ses différentes directions ou sous-directions. La création d'un **bureau SEI/2 « Affaires multilatérales OACI et CEAC, suivi des experts et du personnel à l'international »** dont les missions seraient principalement le suivi et la coordination de la DGAC pour l'OACI, et pour la CEAC, le suivi du personnel international et l'animation du réseau des experts internationaux.

4/ Aspects RH :

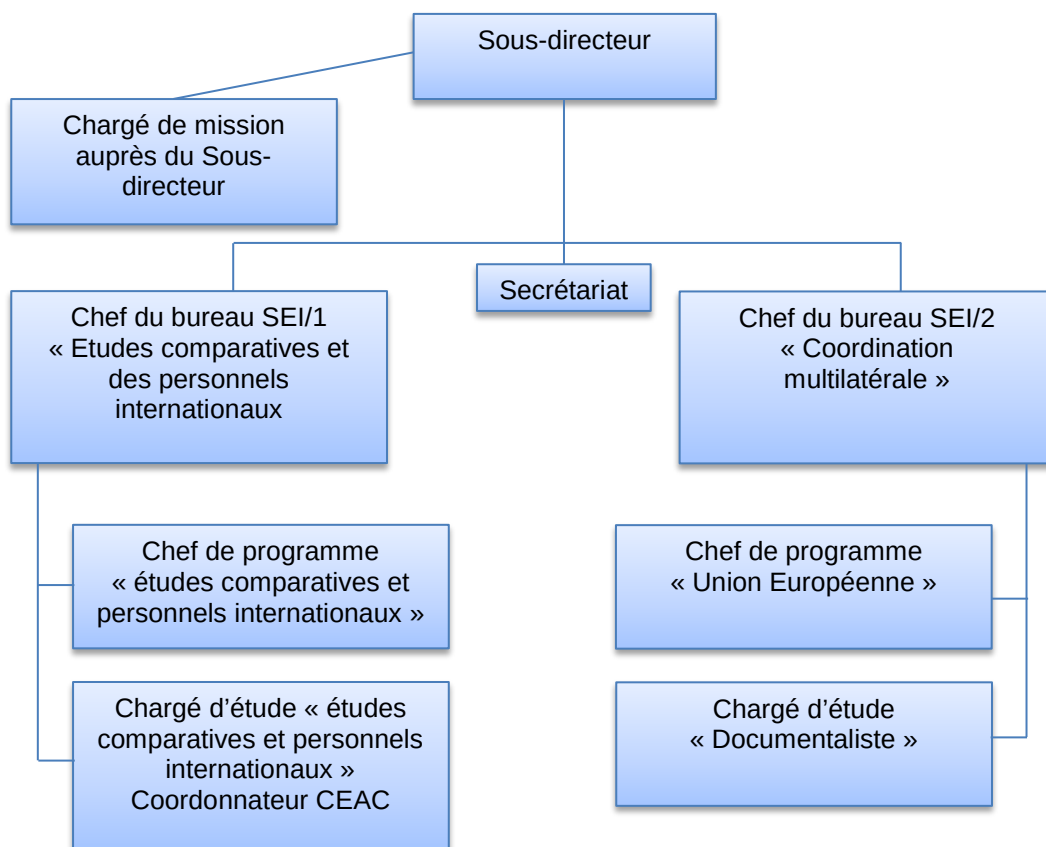
Cette réorganisation s'effectue à effectif constant. Elle tire parti des mouvements actés ou prévus à court terme : départ de la chef de bureau SEI1 en mars 2017, départ de l'agent de catégorie B de SEI1 en charge du suivi de la CEAC, départ en septembre 2017 de la documentaliste de catégorie B de SEI2.

L'effet cible serait composé d'un sous-directeur (A+), de deux chefs de bureau (A+ et A), d'un adjoint à chef de bureau (A), d'un chargé de mission (A) et un chargé d'étude (A), de deux chargés d'affaire (B) et d'une secrétaire (C) . Le schéma suivant indique les évolutions de postes en catégorie.

Effectif par catégorie	A+	A	B	C
Organisation actuelle	2	4	2	1
Organisation future	2	4	2	1

Effectif par catégorie et par bureau	A+	A	B	C
SEI - actuel	2	0	0	1
SEI - organisation future	1	0	0	1
SEI/1 – actuel	0	2	1	0
SEI/1 - organisation future	1	1	1	0
SEI/2 – actuel	0	2	1	0
SEI/2 - organisation future	0	3	1	0

Annexe : organigrammes SEI – actuel et après réorganisation



SEI - réorganisation

